

Délibération du Conseil Municipal - Séance du 12/01/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	10

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
10	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 13/01/2023
Mise en ligne sur le site internet le 13/01/2023

L'an 2023, le 12 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/01/2023.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/01/2023.

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : GODELU Delphine, LECLERC-PIERRE Christel, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent

Excusé(s) : ayant donné procuration : Mme GIRALDO Ludivine à Mme THOMAS Valérie, M. MILLET Jean-Luc à M. PELÉ Jean-Yves
Excusé(s) : Mmes : DESIEAUX Christelle, MILLÉRIOUX Myriam, M. COLIN Pascal

Absent(s) : Mme PETIT Sandrine

A été nommé secrétaire : Mme THOMAS Valérie

D23_001 – Demande de subvention - Travaux de la garderie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux sur le bâtiment de la garderie de l'école. Ces travaux consistent à :

- Remplacer la fontaine des toilettes.
- Modifier le sas d'entrée de l'école.
- Modifier les huisseries de la garderie (modification des fenêtres et mise en place de volets roulants).
- Isoler la garderie.
- Construire une annexe servant de local technique pour stocker les produits d'entretien ainsi que la machine à laver et le sèche-linge.
- Créer une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite entre le local technique et la garderie.

Ce type d'action peut être subventionné à hauteur de :

- 40% du montant HT par la préfecture (DETR).
- 20% du montant HT par le Conseil Départemental du Cher.
- 20% du montant HT pour les fenêtres et l'isolation par le SDE18.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant (montants hors taxes) :

- Montant des travaux : 60 186,93 €
- Aide de l'Etat (DETR) : 24 075,00 €
- Aide du Conseil Départemental du Cher : 12 037,00 €
- Aide du SDE18 : 3 000,00 €
- Financement par le budget communal : 21 074,93 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'inscrire le présent projet au budget 2023.
- **APPROUVE** le plan de financement présenté.
- **SOLLICITE** l'aide de l'État (DETR) au montant maximum, pour réaliser ces travaux.
- **SOLLICITE** l'aide auprès du Conseil Départemental du Cher au montant maximum, pour réaliser ces travaux.
- **SOLLICITE** l'aide du SDE18 au montant maximum, pour réaliser ces travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 13/01/2023

Le Maire,

Jean-Yves PELÉ



Le secrétaire,
Mme THOMAS Valérie

